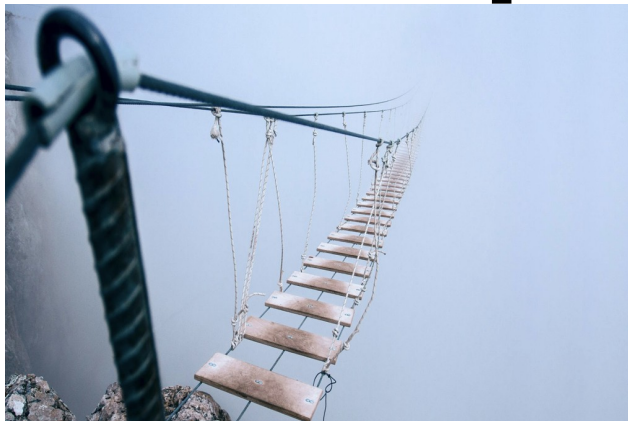




## Quand Bercy se veut rassurant... ou pas !



### « Les propos

G. DARMANIN reçoit actuellement les fédérations des Finances. Eu égard aux menaces qui pèsent sur la DGDDI, les questions concernant la Douane ont occupé une part non négligeable des échanges. Le ministre a tenu à se montrer rassurant sur certains points (Cf ci-dessous). Sur d'autres par contre, les choses semblent bel et bien « en marche ». Ceci ne nous rassure que très modérément à terme.

Voici les points principaux qui ont été évoqués :

#### ☞ **Maintien de la branche SURV au sein de la Douane**

**G. Darmanin** est optimiste sur ce point. Pour lui, il n'y a pas vraiment de débat sur le sujet...

**On aimerait** bien pouvoir partager cet enthousiasme, surtout à moyen terme, ce qui n'est pas le cas.

D'ailleurs, quand le ministre nous dit que le patron local de la Douane ne sera pas le préfet, on serait tenté de rétorquer qu'en fait, c'est déjà (un peu) le cas et qu'en tout état de cause, les choses sont plus compliquées qu'il ne le dit.

#### ☞ **Évolution branche OP/CO – recouvrement, missions fiscales, ...**

C'est sur ce point que les choses vont s'enclencher plus rapidement. L'État compte faire un « **ménage** » assez conséquent dans les **fiscalités**. En clair, une dizaine de « petites » taxes seraient supprimées chaque année. Par ailleurs, le transfert d'une partie des fiscalités douanières pourrait partir vers la DGFIP. Le ministre évoque la possibilité de transfert d'une partie des fiscalités douanières vers la DGFIP.

Même si cela n'a pas été lâché en clair, on nous prépare à une **unification du recouvrement** et du réseau comptable (sous l'égide de la DGFIP). Ça sent le roussi pour la Douane OPCO.

#### ☞ **Orientations générales...**

**Du côté de Bercy**, on estime que les douaniers font beaucoup de choses qui ne sont pas ... douanières (?!). Il y aurait donc une redistribution des cartes. Serait mis en avant notamment l'accompagnement commercial.

**De tout cela**, on peut craindre qu'il ne subsiste que les centres d'expertise, les Services Grands Comptes (SGC) et quelques plateformes douanières.

Et on peut avoir des inquiétudes plus ou moins prononcées pour tout le reste ou presque.



## Pour mémoire ...

Tout ceci s'inscrit dans le cadre de CAP 2022.

**La prochaine étape** de cette démarche sera un rapport remis fin mai, contenant une trentaine de propositions (concernant l'ensemble des services publics), suivi de nouvelles concertations avant un arbitrage du premier ministre, annoncé fin juin.

Il demeure possible que certaines propositions ne seront pas retenues par le Gouvernement. Les choses commenceront à se concrétiser dès le projet de loi de finances 2019.

**Les maîtres mots** seront « simplification » (à traduire souvent par « élagage » ...) et « contractualisation ».

Pour le second point, il s'agirait des perspectives d'évolution à un horizon de 4 ou 5 ans, notamment en ce qui concerne la gestion des effectifs.

Pour l'hôte de Bercy, la Douane serait en fait somme toute, peu concernée. Et, pour partie, protégée par le Brexit. Pour notre part, nous aurions une vision bien plus nuancée ! (Cf. ci-après)

### Pour conclure

**À notre sens**, les dégâts sur le réseau OP/CO- AG seront pour le moins conséquents, quoiqu'on nous en dise. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que grâce au PSD, c'est un puissant mouvement de concentration qui s'est amorcé, notamment s'agissant du dédouanement et des fiscalités. Avec CAP 2022, voici en quelque sorte, la seconde étape.

**Mission fiscale et recouvrement** font partie de l'ADN douanier. Or, ceux-ci seront touchés par les mesures envisagées. Dès lors, c'est bien des changements notables qui s'amorcent pour la DGDDI dans son ensemble.

**Même la SURV**, sur le devenir de laquelle on se veut rassurant, pourrait plus ou moins rapidement se retrouver en ligne de mire. En effet, avec un ancrage Finances moins fort, elle sera en quelque sorte exposée nue et en plein vent. Dès lors, l'envie de redécoupage pourrait revenir à terme. Il y a bien sûr des opposants assez résolus (dont nous-mêmes !!), à Bercy, du côté du Parlement. Mais tout ceci ne représente pas une garantie absolue. S'agissant de la Douane, on a souvent pu constater que certains responsables peuvent militer pour des inepties de fort bel acabit !

**La période étant agitée, le ministre a prévu de nous revoir d'ici un mois.**

**À suivre (de très près!)**

Paris, le vendredi 4 mai 2018

# Avis de Tempête



Le ministre de l'Action et des Comptes Publics, G. Darmanin, a invité toutes les fédérations à venir le voir successivement, afin de faire un point de la situation. Solidaires Finances a inauguré le bal le vendredi 4 mai.

Cette séquence paraît bien normale au regard de la situation. En effet, depuis maintenant longtemps, le climat est dégradé dans les services. Les remontées concernant des agents désenchantés ou ayant très peu de confiance dans les perspectives qu'on leur présente, sont légions. Ils ont très largement participé au dernier mouvement de grève dans la Fonction Publique (22-03), peut-être plus que d'autres secteurs.

Par ailleurs, les grandes manœuvres liées au programme d'action CAP 2022 ont commencé. Et la partie qui s'annonce est tout sauf anecdotique.

Ce « rendez-vous », au format bien trop court (1 heure...) était donc pour le moins nécessaire, eu égard aux enjeux de la période. Car, à l'évidence, les comités techniques ministériels, au regard du contenu des dernières sessions, sont totalement dépourvus d'intérêt.

En résumé, au moment où la maison entière pourrait vous dégringoler sur la figure, on vous demande votre avis sur la taille des motifs du papier peint !

Même si la réunion fut brève, le contenu fut néanmoins marquant. Pour ne pas dire décoiffant... jugez-en plutôt.

Le ministre a précisé le calendrier et les étapes qui vont se succéder (Cf. encadré ci-dessous). Il a indiqué que la démarche comportait deux axes majeurs :

## La simplification :

On peut assez largement remplacer ce terme par « élagage ». En effet, tout ceci consistera essentiellement à sabrer assez joyeusement dans les « petites » taxes. Une dizaine de ces dernières sera supprimée chaque année. Le réseau sera aussi assez largement touché.

## La « contractualisation » :

Il s'agit ici de la définition des perspectives – notamment en ce qui concerne les effectifs – non plus sur une année, mais sur une période couvrant 3 ans.

Les deux directions à réseaux (DGFIP et DGDDI) sont concernées par diverses mesures sur lesquelles le ministre n'a levé qu'un coin du voile.

La DGFIP va devoir opérer la mue de la fiscalité locale. Par ailleurs, l'unification du réseau comptable pourrait être réalisée. Ceci signifie que la DGDDI perdrait sa casquette comptable. Par ailleurs, une partie de la fiscalité perçue aujourd'hui par les Douanes serait transférée à la DGFIP.

G. Darmanin reconnaît que des changements importants guettent cette dernière. L'impact au niveau du réseau sera patent. Il estime que la DGDDI sera moins touchée (notamment en raison du Brexit) et que le transfert de la branche surveillance n'est pas à l'ordre du jour. Eu égard à ce qu'il a lui-même évoqué, nous ne sommes pas du tout d'accord avec lui sur ce point.

## CAP 2022 : les étapes ... du chemin de croix ? !

**Fin mai**, le comité d'experts rendra son rapport qui devrait déboucher sur une trentaine de propositions pour l'ensemble des services publics. S'ensuivra un nouveau cycle de concertations.

Des annonces seront faites **fin juin**, suite aux arbitrages gouvernementaux. Ce dernier se réserve la possibilité de ne pas retenir certaines propositions.

Certaines des premières mesures seront transcrites dès le **Projet de Loi de Finances 2019**.

Même si le ton de la réunion était plutôt apaisé, le ministre n'a pas franchement dissipé les craintes que nous avons en entrant dans son bureau.

On voit bien que ce sont des changements majeurs qui se profilent. Et on ne distingue pas en quoi tout ceci va préserver nos missions, sans même parler de la situation des agents et de leurs conditions de travail, ainsi que de l'avenir des politiques ministérielles (hygiène sécurité et santé au travail au travail, action sociale, égalité professionnelle, agents en situation de handicap...). **Tout ceci semble vraiment marqué du sceau – très libéral - de ce début de quinquennat.**

**L'ensemble de ces mesures semble largement nous porter vers un rabougrissement de l'État et de ses capacités d'intervention.**

**Dans l'affaire, il faudra des « victimes expiatoires », qui devront payer les pots cassés. Il est manifeste que Bercy sera du nombre.**

**Pour mémoire, il convient de rappeler ici que le programme du gouvernement comporte la suppression de 120 000 emplois publics dont 50 000 dans la Fonction Publique d'État.**

**Comme certains secteurs sont sanctuarisés et que Bercy demeure un ministère « lourd », nous ne sommes pas tout à fait surpris d'être une cible...**

**Ce que nos chers décideurs seraient bien avisés de ne pas oublier, c'est qu'il s'agit également d'un ministère stratégique pour l'ensemble de l'action publique et pour la collectivité nationale. Le fragiliser dans ses fondamentaux pourrait se payer très cher. Le mot « payer » n'est ici pas employé à la légère ...**

**Mais on ne saurait résumer l'affaire au seul critère budgétaire. Bercy est aussi le ministère de la redistribution et de la régulation. Or, ces dernières ne semblent pas être au premier rang des préoccupations dans une France « En marche ». Vers le mur ? La période étant agitée, le ministre a prévu de nous revoir d'ici un mois... **A suivre...****



**Côté DGFIP :** Les quelques informations livrées par M. Darmanin confirment celles que nous a délivrées Bruno Parent au mois de mars :

- Fin progressive du numéraire ;
- Un opérateur unique du recouvrement fiscal ;
- Une trésorerie par EPCI (établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) ;
- Mise en place d'agences comptables pour les grandes collectivités sur la base d'expérimentations (10 dans un premier temps).

Ces mesures viendront s'ajouter aux ASR (aménagements des structures du réseau) qui continuent d'être déclinés par la DG et les directeurs. L'ASR entrerait elle aussi dans un schéma pluriannuel. En clair, chacune et chacun connaîtra à l'avance son avenir !



**Côté DGDDI :** L'État compte faire un « ménage » assez conséquent dans les fiscalités. En clair, une dizaine de « petites » taxes seraient supprimées chaque année. Par ailleurs, le transfert d'une partie des fiscalités douanières pourrait partir vers la DGFIP.

Même si cela n'a pas été lâché en clair, on nous prépare à une unification du recouvrement et du réseau comptable (sous l'égide de la DGFIP). Ça sent le roussi pour la Douane OPCO. Mission fiscale et recouvrement font partie de l'ADN douanier. Or, ceux-ci seront touchés par les mesures envisagées. Dès lors, c'est bien des changements notables qui s'amorcent pour la DGDDI dans son ensemble.

Même la Surveillance, sur le devenir de laquelle le ministre se veut rassurant, pourrait plus ou moins rapidement se retrouver en ligne de mire. En effet, avec un ancrage Finances moins fort, elle sera en quelque sorte exposée nue et en plein vent. Dès lors, l'envie de redécoupage pourrait revenir à terme. Il y a bien sûr des opposants assez résolus (dont nous-mêmes !!), à Bercy, du côté du Parlement. Mais tout ceci ne représente pas une garantie absolue. S'agissant de la Douane, on a souvent pu constater que certains responsables peuvent militer pour des inepties de fort bel acabit !

Cette rencontre fut l'occasion de dénoncer les difficultés particulières que rencontrent les 2 268 agents administratifs et techniques d'origines Finances, exerçant des missions d'inspection des 500 000 installations classées pour la protection de l'environnement en France. En effet, le risque majeur d'être abandonnés à la gestion du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) est de plus en plus prégnant.

C'est donc pour attirer l'attention du ministre de la Fonction Publique, à la veille de risques de changement de périmètres directionnels voire ministériels, dans le cadre de l'action publique 2022 qu'il a été dénoncé :

- l'iniquité de traitement entre les agents fonctionnellement employés dans les services déconcentrés des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et ceux des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) appartenant aux mêmes corps ;

- le non-respect de la convention de gestion de ces personnels Finances, depuis des années, par le MTES et de son intention unilatérale d'en modifier les termes faisant perdre les droits, dans un premier temps, des agents administratifs avec, à la clé, des pertes mensuelles de salaire en cas de mobilité et de promotion ;

- le désengagement du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, le démantèlement à la coupe du réseau de l'Industrie, l'abandon de l'inspection d'installations classées à des officines, l'absence d'instance de dialogue social auprès d'une autorité administrative compétente.

Dans ce cadre sombre, compte tenu que le choix politique de 2009 devant créer des synergies et n'ayant fait l'objet d'aucun bilan permettant de soutenir cette thèse au sein des DREAL, la Fédération Solidaires Finances a proposé de rassembler de nouveau la gestion des agents issus DGE sous le toit des DIRECCTE afin notamment de permettre la cohérence entre, par exemple, le service du développement industriel, devenu économique, et l'inspection des installations classées qui est un vecteur particulier pour favoriser l'emploi dans les tissus et secteurs industriels.

**L'heure demeure à la mobilisation**

**qui doit s'amplifier sous toutes ses formes jusqu'à la**

**journée de grève Fonction Publique du 22 Mai !**

